

NUMÉRO E-E49099

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2024

ÉDITÉ LE 30/05/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/04/1989
Forme juridique : SARLU
Capital : DEPUIS LE 01/10/2002
7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 444 116 511 00015

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0051727 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
MIC INSURANCE PRW2300253

Assurance Responsabilité Civile :
MIC INSURANCE PRW2300253

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ITO

53, RUE DES COMPAGNONS
ZONE INDUSTRIELLE
40600 BISCARROSSE

Téléphone : 05 58 78 04 22

Portable : 06 80 45 94 98

Fax : 05 58 78 09 80

Site Internet :

E-mail : eurl.ito@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
ITO MURIELLE GÉRANT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	29/06/2020
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	29/06/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**

**AGENCE
QUALIBAT**

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.